

**Vice-eersteminister en
minister van Werk, Economie en
Consumenten, belast met
Buitenlandse Handel,
Armoedebestrijding, Gelijke Kansen en
Personen met een handicap**



**Vice-Premier Ministre et
Ministre de l'Emploi, de l'Economie et
des Consommateurs, chargé du
Commerce Extérieur, de la Lutte
contre la pauvreté, de l'Egalité des
chances et des Personnes
handicapées**

**COMMUNIQUE DE PRESSE DE KRIS PEETERS,
Vice-Premier Ministre et
Ministre de l'Emploi, de l'Economie et des Consommateurs,
du Commerce Extérieur, de la Lutte contre la pauvreté,
de l'Egalité des chances et des Personnes handicapées**

Mardi 5 mars 2019

Kris Peeters double le nombre de Centres de prise en charge des victimes de violences sexuelles

Le Vice-Premier ministre et ministre de l'Egalité des chances s'est, aujourd'hui, rendu au Centre de prise en charge des victimes de violences sexuelles à Gand pour une visite. Le ministre y a annoncé ses projets visant à doubler le nombre de centres et à rendre leur financement permanent.

Kris Peeters : « Depuis octobre 2017, les trois centres de prise en charge des victimes de violences sexuelles ont accueilli 1.281 victimes, ce qui est beaucoup plus que prévu. Les victimes apprécient le fait que tous les services - de l'examen médical au traitement des traumatismes, en passant par la police et le ministère public - soient réunis en un seul lieu. Il y a par ailleurs une forte propension à porter plainte. Près de 7 victimes sur 10 qui se sont présentées aux centres ont porté plainte à la police. Pour les violences sexuelles, ce chiffre n'est normalement que d'environ 10 pour cent. Jusqu'à présent, les centres fonctionnaient comme un projet pilote, mais vu les excellents résultats, nous avons décidé de les rendre permanents. Nous avons libéré les fonds nécessaires à cette fin. Parallèlement, nous doublerons également le nombre de centres, qui passera de trois à six. »

Depuis 2017, il existe en Belgique trois centres de prise en charge des victimes de violences sexuelles, à Gand, Bruxelles et Liège. Ces centres sont reliés aux hôpitaux et offrent tous les services aux victimes de violences sexuelles. Les victimes peuvent s'adresser à ces centres pour des examens médicaux et des enquêtes médico-légales, le traitement de traumatismes, des conseils et une assistance de la police et du ministère public. Outre le personnel médical, les centres collaborent avec des inspecteurs de police spécialement formés pour les faits de mœurs, le magistrat de référence pour violences sexuelles du parquet et un laboratoire d'analyse génétique désigné par le parquet.

Les centres ont été créés à la suite d'une étude commandée par la Secrétaire d'Etat à l'Égalité des chances de l'époque, Sleurs, au Centre International de Santé Reproductive (ICRH) en 2016. Ces centres sont actuellement actifs comme projet pilote. Ils sont financés par un budget temporaire alloué par la Loterie Nationale. Normalement, les projets devaient prendre fin à la fin de 2019, mais le ministre Peeters est en train de changer cela.

De plus en plus de victimes se rendent dans les centres de prise en charge

Malgré le fait que les centres ne font pas de publicité, de plus en plus de victimes se rendent dans les centres. Au cours de la première année de fonctionnement, 1.000 victimes environ y ont été traitées, soit 400 de plus que prévu à l'origine. Fin février, le nombre total de victimes traitées est passé à 1.277. A Gand, il s'agit de 346 victimes, à Bruxelles de 636 et à Liège de 295.

Pas moins de 68 pour cent des victimes qui se sont présentées aux centres ont porté plainte à la police. C'est un chiffre très élevé. Lorsqu'il est question de violences sexuelles, il est normalement question d'un important *chiffre noir* : on estime que 90 pour cent des victimes ne portent pas plainte. Le fait que les centres de prise en charge des victimes de violences sexuelles concentrent tous les secours en un seul endroit aide les victimes à franchir le pas pour déposer plainte.

Les centres de prise en charge sont très appréciés par les victimes qu'ils traitent. La grande majorité des victimes apprécie l'expertise et les soins fournis par le personnel infirmier médico-légal, les inspecteurs spécialement formés pour les faits de mœurs, les psychologues et les gestionnaires de cas. Les victimes sont satisfaites du fait qu'elles peuvent s'adresser à un seul endroit pour tout.

Compte tenu du grand succès des centres de prise en charge des victimes de violences sexuelles, le ministre Peeters a tenu à éviter que le projet pilote ne prenne fin à la fin de 2019. Il a donc libéré des moyens pour le financement permanent des centres de prise en charge. Le financement permet également de doubler le nombre de centres. En plus des centres existants à Gand, Bruxelles et Liège, des centres sont en cours de création à Charleroi, Anvers et Louvain. Le choix de ces villes est lié au nombre relativement plus élevé de signalements de cas de violences sexuelles.

L'élaboration de la structure scientifique des centres tout comme leur coordination étaient assurées par l'ICRH. A partir du mois de mars, la coordination sera reprise par l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes.

Profil des victimes

L'âge moyen des victimes est d'environ 24 ans. 68 pour cent des patients ont entre 11 et 37 ans. 18 pour cent des patients ont moins de 15 ans.

90 pour cent des victimes sont des femmes, mais il y a aussi des hommes qui se présentent aux centres.

Dans la grande majorité des cas (83 pour cent), les victimes ont été confrontées à un viol. La plupart des victimes (71 pour cent) se rendent dans les centres dans les 72 heures suivant les faits. Cet accueil rapide était l'un des objectifs du projet. L'accueil rapide permet aux victimes de recevoir la meilleure aide possible et augmente les chances que les coupables soient arrêtés.

61 pour cent des victimes veulent un examen médico-légal et 47 pour cent sont en quête d'un soutien psychologique.